

MÉCÉNAT

Reconnue par décision de la Direction Générale des Finances Publiques du 3 juillet 2014 «Organisme d'intérêt général à caractère culturel» au sens des articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts, l'Association peut délivrer à ses donateurs des reçus fiscaux ouvrant droit aux réductions d'impôts prévues en matière de dons :

- Pour les particuliers : 66% des sommes versées à concurrence de 20% du revenu imposable ;
- Pour les assujettis à l'I.S.F. : 75% des sommes versées jusqu'au plafonnement annuel concerné;
- Pour les entreprises : 60% du montant des dons dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires annuel.
- Inscription du nom des mécènes sur les documents de communication.

Palais Lumière Évian — depuis 2006

Pierre Christin • Ernest Pignon Ernest • Poésie de l'eau dans l'art russe du XVI^{ème} au XX^{ème} siècle
• Jules Chéret • Gustav Adolf Mossa • Laurent Geslin • La Ruche • Rodin • Photos de Léonard Gianadda • Jean Cocteau • Œuvres de la collection Sandretto • Le Bestiaire Imaginaire • La vie du quotidien : Daumier, Steinlein, Toulouse-Lautrec • Splendeurs de la collection princière du Lichtenstein : Brueghel, Rubens, Rembrandt... • Chaplin • L'art d'aimer • Paul Éluard : poésie, amour et liberté • La légende des mers • L'Art Nouveau, un art majeur • Marc Chagall • Les contes de fée • • •

— Les Amis — du Palais Lumière



Association loi 1901
Organisme d'intérêt général à caractère culturel

Les Amis du Palais Lumière

Inauguré en 2006, le Palais Lumière offre le premier grand espace d'exposition de la rive française du Léman, à laquelle il apporte un foyer exceptionnel de rayonnement. Sa situation géographique le destine naturellement à prendre place dans l'offre culturelle du bassin lémanique.

Objectifs de l'association :

- Faire connaître les expositions du Palais Lumière
- En promouvoir l'accès au plus large public
- Proposer toutes initiatives en liaison avec les expositions, telles que conférences, visites exceptionnelles, etc...
- Soutenir financièrement l'activité culturelle du Palais Lumière par la recherche de partenaires.

Le Palais Lumière est une structure municipale directement régie par la Ville d'Évian. L'association étant indépendante des instances municipales de gestion et de direction du Palais Lumière, les initiatives qu'elle prend pour atteindre ses objectifs lui sont propres. Ces initiatives, compte tenu des buts de l'association, exigent néanmoins une concertation permanente avec les responsables de l'espace d'exposition, dans le respect des missions de chacun. Seul prévaut le souci commun de promouvoir et pérenniser l'offre culturelle proposée par le Palais Lumière.

Les informations sur l'association et ses activités, ainsi que sur le programme d'expositions du Palais Lumière et de la Fondation Pierre Gianadda sont accessibles sur notre site : www.lesamisdupalaislumiere.fr

Les Amis du Palais Lumière

L'adhésion donne droit à réductions et offres préférentielles sur présentation de la carte de membre. Elle donne droit à la dispense de cotisation annuelle (adhésion) à la Maison des Arts Thonon-Évian.

Membres actifs (35 € ; couple : 60 €) :

- Entrée à tarif réduit pour les expositions.
- Invitation aux vernissages et visites commentées organisées pour les adhérents.
- Réduction de 25% sur un catalogue par an.

Membres de soutien (160 €) :

- Carte d'entrée gratuite annuelle valable pour deux personnes.
- Invitation pour deux personnes aux vernissages et visites commentées organisées pour les adhérents.
- Réduction de 25% sur un catalogue par exposition.
- Inscription du nom de l'adhérent sur les documents de communication*.

Membres bienfaiteurs (à partir de 320 €) :

- Carte d'entrée gratuite annuelle valable pour deux personnes.
- Invitation pour deux personnes aux vernissages et visites commentées organisées pour les adhérents.
- Un catalogue offert par an ; 25% de remise sur chaque catalogue des autres expositions de l'année.
- Inscription du nom de l'adhérent sur les documents de communication*.

* Sauf indication contraire de la part de l'adhérent.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

secretaire.apl@orange.fr

Les Amis du Palais Lumière

BULLETIN D'ADHÉSION

à retourner accompagné du montant de la cotisation au secrétariat de l'Association :

**Les Amis du Palais Lumière
chez Mme Josette Senaux-Granjux**

7bis avenue des Mouettes - 74500 ÉVIAN-LES-BAINS

Je désire adhérer à l'association

"Les Amis du Palais Lumière"

en qualité de

- Membre actif : 35 € (60 € pour un couple)
- Membre de soutien : 160 €
- Membre bienfaiteur : à partir de 320 €
- Mécénat (voir au verso)

Ci-joint le paiement par chèque bancaire d'un montant de : €

à l'ordre de **"Les Amis du Palais Lumière"**.

NOM et prénom :

ou RAISON SOCIALE :

représentée par (NOM et prénom) :

ADRESSE :

TÉL :

Sauf demande contraire, nos informations vous seront adressées de préférence par courriel ; merci d'inscrire ici votre adresse électronique:

Date et signature :